

Compte rendu du Conseil Communautaire du jeudi 7 avril 2022

Étaient Présents : Christian VIEILLARD, Ulderic LABARUSSIAS, Thomas FRESARD, Jean-Pierre VERMOT, Christian BRAND, Henri BIZE, Monique BELOT, Vincent COURTY, Jérôme BOILLIN, Christian TELIER, Chantal RENAUDE, Bruno FEUVRIER, Régis DENIZOT, Dominique PERDRIX, Daniel LAGASSE, Jean-Claude JEANNOT, Charles SCHELLE (arrivé à 21h00), Noël BRAND, Baptiste FAYARD suppléant de Paul MEILLET, Jeanne-Antide CANTIN, Christiane COUR, Dominique ROUHIER, Jean-Charles POUX, Yves Brand (arrivé à 20h45), Damien GRAIZELY, Béatrice RENARD, Catherine MARANDET, Frédéric ANDRE, Denis BOITEUX, Michel THIEVENT, Laurent BOILLOT, Benoît CIRESA, Roland DOURIAUX, Francis CHOLET, Lionel TORCHIO (arrivé à 20h15)

Excusés : Johann DEVAUX, Pascal STUDER, Virginie DAYET,

Excusés avec pouvoir : Frédéric CARTIER pouvoir à M. Damien GRAIZELY, Yves BRAND pouvoir à M. Dominique ROUHIER (du début de séance jusqu'à 20h45), Virginie RENOUD pouvoir à Mme J.A CANTIN, Gérard DUTRIEUX pouvoir à M. Dominique PERDRIX

Absente : Ingrid WILLEMIN-JEANNIN,

Secrétaire de séance : Jean-Charles POUX

Avant de débiter l'ordre du jour, M. le Président soumet à l'approbation du Conseil Communautaire la possibilité de présenter deux nouvelles questions à l'ordre du jour

-1/cession de matériels techniques

2/ dossier rénovation extension du gymnase intercommunal de Sancey

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, valide l'inscription de ces deux nouveaux points à l'ordre du jour.

1. APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 17 mars 2022

Le Conseil Communautaire, par 35 voix pour et 1 abstention, approuve le compte rendu du Conseil Communautaire du 17 mars 2022.

2. COMPTE RENDU DE LA DELEGATION ACCORDEE AU PRESIDENT

Décision n°19-2022 du 11 mars 2022

OBJET : validation devis de maîtrise d'œuvre pour la création d'un réseau d'eaux usées pour mise en séparatif du réseau d'assainissement pour la commune de Vyt lès Belvoir

Vu l'arrêté n°25-2022-01-07-00001 portant modification des statuts de la CCPSB – transfert de compétences eau et assainissement,

Considérant que Monsieur le Président a reçu délégation pour décider la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur à 200 000€ht lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

Après étude des devis reçus

Le Président DECIDE de retenir pour la mission de maîtrise d'œuvre l'offre de la société BEJ de Audincourt pour un montant de 28 476,56 € HT et de signer tous documents permettant la réalisation de cette décision et documents y afférents.

Certifié exécutoire après le dépôt en sous-Préfecture le 11/03/2022

Décision n°20-2022 du 11 mars 2022

OBJET : validation devis de maîtrise d'œuvre pour la rénovation du réseau d'eau potable pour la commune de Vyt lès Belvoir

Considérant que Monsieur le Président a reçu délégation pour décider la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur à 200 000€ht lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

Après étude des devis reçus :

Le Président DECIDE de retenir pour la mission de maîtrise d'œuvre l'offre de la société BEJ de Audincourt pour un montant de 11 846,62 € HT et de signer tous documents permettant la réalisation de cette décision et documents y afférents.

Certifié exécutoire après le dépôt en sous-Préfecture, le 11/03/2022

Décision n°21 2022 du 18 mars 2022

OBJET : validation devis de remplacement de la toiture de la station d'épuration de Bretonvillers

Considérant que Monsieur le Président a reçu délégation pour décider la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur à 200 000€ht lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

Après étude des devis reçus :

Le Président DECIDE de retenir pour le remplacement de la toiture l'offre de la société Menuiserie DROMARD de Bretonvillers pour un montant de 2 788,13 € HT et de signer tous documents permettant la réalisation de cette décision et documents y afférents.

Certifié exécutoire après le dépôt en sous-Préfecture, le 18/03/2022

Décision n°22-2022 du 30 mars 2022

OBJET : validation devis bureau de contrôle- coordination SPS et étude géotechnique projet rénovation – extension du Gymnase intercommunal de Sancey

Considérant que Monsieur le Président a reçu délégation pour décider la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur à 200 000€ht lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

Après étude des devis reçus sollicités en vue du projet de rénovation – extension du gymnase intercommunal de Sancey :

Le Président DECIDE :

- De retenir pour la coordination SPS l'offre de la société APAVE pour un montant de 3 745 € HT*
 - De retenir pour la mission de bureau de contrôle l'offre de la société SOCOTEC pour un montant de 5 400 € HT*
 - De retenir pour l'étude géotechnique G2 AVP PRO avec option 1 (voiries) et option 2 (infiltrations) l'offre du cabinet G3B2 pour un montant de 4 000 € HT*
-

- *De signer tous documents permettant la réalisation de cette décision et documents y afférents.*

Certifié exécutoire après le dépôt en sous-Préfecture, le 30/03/2022

Décision n°23-2022 du 1^{er} avril 2022

OBJET : validation devis d'extension de réseau d'assainissement collectif, Rue des Quares à Crosey le Grand

Considérant que Monsieur le Président a reçu délégation pour décider la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur à 200 000€ht lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

Après étude des devis reçus,

Le Président décide de retenir pour l'extension de réseau d'assainissement Rue des Quares l'offre de la société TP MOUGEY ET FILS de Crosey le Grand pour un montant de 16 680,10 € HT et de signer tous documents permettant la réalisation de cette décision et documents y afférents.

Certifié exécutoire après le dépôt en sous-Préfecture, le 1/04/2022.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, prend acte des décisions prises par le Président dans le cadre de sa délégation.

3. FINANCES

Avant de débiter la présentation des budgets, le Président tient à excuser les services administratifs de la CC absents ce soir.

a) Vote du budget général et budgets annexes 2022

Avant de présenter les différents budgets, il est précisé à l'assemblée délibérante :

- Que l'ensemble des budgets sont votés au Chapitre.
- que conformément au règlement budgétaire et financier validé par délibération n° 2021-10-21-02 du 21 octobre 2021 défini dans le cadre du passage en nomenclature comptable M57, le Président doit être à nouveau autorisé, au moment du vote des budgets, à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel et ce dans une limite fixée à l'occasion du vote du budget et ne pouvant dépasser 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections. Le président informera ensuite l'assemblée délibérante de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance Art L5217-10-6 al.3 CGCT

1/ Budget Maison des services et médicale de Belleherbe 2022

Le Conseil Communautaire est appelé à approuver le budget annexe Maison des Services et médicale de Belleherbe 2022 tel que présenté ci-avant ;

Dépenses de fonctionnement		Budget 2021	Réalisé 2021	Proposition 2022
60611	Eau et assainissement	1 000,00 €	316,41 €	1 000,00 €
60612	Electricité	5 000,00 €	4 581,78 €	5 000,00 €
60621	Fioul	8 500,00 €	6 019,21 €	8 500,00 €
60631	Fournitures d'entretien	300,00 €	119,23 €	300,00 €
60632	Fournitures petit équipement	300,00 €	284,86 €	300,00 €
60633	Fournitures voiries	600,00 €	229,80 €	600,00 €
611	Contrat de prestation	500,00 €	146,76 €	500,00 €
615221	Entretien du bâtiment	6 000,00 €	4 461,51 €	7 000,00 €
615231	Voie			
6156	Maintenance	250,00 €		250,00 €
6237	Publication		718,25 €	
627	Frais bancaires			150,00 €
6284	Redevance déchets ménagers	150,00 €	70,39 €	150,00 €
63512	Taxes foncières	920,00 €	932,00 €	950,00 €
	011-Charges à caractère général	23 520,00 €	17 880,20 €	24 700,00 €
0 22	Dépenses imprévues	727,00 €		- €
	022-Dépenses imprévues	727,00 €	- €	- €
0 23	Virement à la sect d'invest.	35 500,00 €	- €	23 227,00 €
	023-Virement à la section d'investissen	35 500,00 €	- €	23 227,00 €
6811-042	Dotations aux amortissements	773,00 €	773,00 €	773,00 €
	042-Opération d'ordre entre section	773,00 €	773,00 €	773,00 €
65888	Charges diverses gestion courante	10,00 €		10,00 €
	65-Autres charges de gestion courante	10,00 €	- €	10,00 €
66 111	Remboursement intérêts	2 000,00 €	1 436,59 €	2 000,00 €
66 112	ICNE Rattachés	200,00 €	89,71 €	30,00 €
6 688	Autres charges financières			- €
	66-Charges financières	2 200,00 €	1 346,88 €	2 030,00 €
673	Titres annulés sur exercice antérieur	100,00 €		100,00 €
	67-Charges exceptionnelles	100,00 €	- €	100,00 €
Fonctionnement Dépenses Total		62 830,00 €	20 000,08 €	50 840,00 €

Recettes de fonctionnement		Budget 2021	Réalisé 2021	Proposition 2022
0 02	Excédent de fonctionnement	13 031,14 €		13 355,92 €
	002-Excédent antérieur reporté	13 031,14 €	- €	13 355,92 €
777-040	Amortissement			
	040-Opérations d'ordre	- €	- €	- €
744	FCTVA Fonctionnement		88,82 €	
74741	Subvention d'équilibre	30 998,86 €	30 998,86 €	20 769,99 €
	74-Dotations et participations	30 998,86 €	31 087,68 €	20 769,99 €
752	Loyers	14 800,00 €	16 103,30 €	12 495,84 €
75888	Remboursement frais FLYER Agence postale			718,25 €
75888	Charges locatives	4 000,00 €	4 731,42 €	3 500,00 €
	75-Autres produits gestion courante	18 800,00 €	20 834,72 €	16 714,09 €
7788	Autres produits de gestion			
	77-Produits exceptionnels	- €	- €	- €
Fonctionnement Recettes Total		62 830,00 €	51 922,40 €	50 840,00 €

Section d'investissement

Dépenses		Budget 2021	Réalisé 2021	RAR 2021	Proposition budget 2022
001	Déficit d'investissement	14 609.25			18 712.57
	001-Déficit d'investissement	14 609.25 	- 	- 	18 712.57
020	Dépenses imprévues				
	020-Dépenses imprévues	- 	- 	- 	-
1641	Rembt Capital-Renégociation emprunt	24 500.00	23 527.97		24 000.00
1641	Rembt capital emprunt 40 000				5 000.00
165	Dépôt et cautionnement reçus	1 000.00	115.00	885.00	1 000.00
	16-Remboursement d'emprunts	25 500.00 	23 642.97 	885.00 	30 000.00
21838	vidéo projecteur				5 000.00
21318	Travaux Maison des services Belleherbe	22 000.00	8 357.60	12 000.00	29 000.00
	21-Immobilisation corporelles	22 000.00 	8 357.60 	12 000.00 	34 000.00
45 821	Opération sous mandat				
	4582-Investissement sous mandat				
	Investissement_Dépenses_Total	62 109.25 	32 000.57 	12 885.00 	82 712.57
					95 597.57
Recettes		Budget 2021	Réalisé 2021	RAR 2021	Proposition budget 2022
021	Virement de la section de fonctionnement	35 500.00			23 227.00
	021-Virement de la section de fonction	35 500.00 	- 	- 	58 227.00
281578	Amortissement autres matériels voirie	199.00	199.00		199.00
281838	Amortissement matériel bureau	574.00	574.00		574.00
	040-Opérations d'ordre entre sections	773.00 	773.00 	- 	773.00
1068	Excéd fonctionnement capitalisé	23 379.78	23 379.78		31 597.57
	10-Dotations Fonds divers Réserves	23 379.78 	23 379.78 	- 	31 597.57
1641	Emprunt				40 000.00
165	Dépôt de garantie		515.00		
	16-Emprunts et dettes assimilés	- 	515.00 	- 	40 000.00
45 821	Rembt Matériel par le kiné	3 229.47	3 229.47		
	4582-Investissement sous mandat	3 229.47 	3 229.47 	- 	-
	Investissement_Recettes_Total	62 882.25 	27 897.25 	0.00 	95 597.57
					95 597.57

2/ budget annexe déchets ménagers 2022

Le Conseil Communautaire est appelé à approuver le budget annexe Déchets Ménagers 2022 tel que présenté ci-avant ;

Dépenses de fonctionnement		Budget + DM 2021	Réalisé 2021	Proposition Budget 2022
6061	Electricité déchetterie, la grammairie	5 800.00 €	3 157.73 €	3 300.00 €
6063	Fournitures d'entretien	500.00 €	163.20 €	500.00 €
6064	Fournitures administratives	500.00 €	439.27 €	600.00 €
6066	Carburant tracto pelle			600.00 €
6068	Autres matières et fournitures	2 500.00 €	472.56 €	2 500.00 €
611	Collecte-traitement OM-TRI-VERRE-Déchetterie	518 730.00 €	516 436.41 €	540 000.00 €
6135	Location véhicule pour collecte encombrants	1 500.00 €	920.51 €	1 200.00 €
61523	Déneig-Transp décharge Gravats-ENEDIS	3 300.00 €	1 893.84 €	3 300.00 €
61551	Entretien matériel roulant	8 000.00 €	9 459.93 €	8 000.00 €
61553	Entretien autres matériels		351.52 €	500.00 €
6161	Assurances	1 000.00 €	795.79 €	1 000.00 €
6227	Frais d'actes et de contentieux		2 123.40 €	
6231	Insertion-Publication	3 000.00 €		3 000.00 €
6236	Catalogues et imprimés		304.74 €	350.00 €
6251	Frais de déplacement			
6257	Réception			
6 262	Téléphone gardien	340.00 €	216.00 €	340.00 €
627	Service bancaire (frais TIPI)+Frais nouveau emprunt	800.00 €	1 113.61 €	1 600.00 €
6 287	Remboursement de frais		185.00 €	200.00 €
6 288	Remboursement Budget général			
63 512	Taxes foncières		52.00 €	60.00 €
6 354	Droit d'enregistrement (carte grise véhicule)	500.00 €		
	011-Charges à caractères générales	546 470.00 €	538 085.51 €	567 050.00 €
6 215	Personnel affecté par la collectivité	102 000.00 €	102 000.00 €	102 000.00 €
	012-Charges de personnel	102 000.00 €	102 000.00 €	102 000.00 €
0 22	Dépenses imprévues	3 000.00 €		3 000.00 €
	022-Dépenses imprévues	3 000.00 €	- €	3 000.00 €
0 23	Virement à la sect d'invest.			
	023-Virement à la section d'investissement	- €	- €	- €
675-042	Ecritures d'ordre cession Valeur nette comptable	60 000.00 €	56 199.44 €	
6811-042	Dotaton aux amortissements	37 759.71 €	37 713.99 €	29 571.00 €
	042-Opération d'ordre entre section	97 759.71 €	93 913.43 €	29 571.00 €
6 541	Produits irrécouvrables	3 000.00 €	2 285.63 €	3 000.00 €
6 542	Créances éteintes	1 500.00 €	2 049.47 €	2 000.00 €
658	subvention ressourcerie Maiche	2 666.67 €		4 660.00 €
	65-Autres charges de gestion courante	7 166.67 €	4 335.10 €	9 660.00 €
66 111	Intérêts des emprunts	6 500.00 €	3 426.08 €	6 500.00 €
66 112	Intérêts courus non échus	400.00 €	19.65 €	30.00 €
6 638	Intérêt ligne trésorerie	1 500.00 €	892.49 €	4 000.00 €
	66-Charges financières	8 400.00 €	4 298.92 €	10 530.00 €
673	Titres annulés sur exercice antérieur	1 500.00 €	387.50 €	1 500.00 €
678	Autres charges exceptionnelles	- €	152.58 €	
	67-Charges exceptionnelles	1 500.00 €	540.08 €	1 500.00 €
6 817	Dotaton aux dépréciations des actifs circulants	6 800.00 €	6 800.00 €	6 800.00 €
	68-Dotations aux dépréciations et aux prévisions	6 800.00 €	6 800.00 €	6 800.00 €
	Fonctionnement Dépenses Total	773 096.38 €	749 973.04 €	730 111.00 €

Recettes de fonctionnement		Budget + DM 2021	Réalisé 2021	Proposition Budget 2022
0 02	Excédent de fonctionnement	153 435.82 €		125 316.85 €
	002-Excédent antérieur reporté	153 435.82 €		125 316.85 €
706	Redevances liées au service déchets	504 000.00 €	519 719.29 €	530 000.00 €
7087	Soutiens PREVAL	85 000.00 €	92 060.49 €	85 000.00 €
	70-Vente prof fab, prestation services, marchandises	589 000.00 €	611 779.78 €	615 000.00 €
74	Subventions d'exploitation		129.92 €	
	74-Subventions d'exploitation			
7588	Autres produits divers		750.00 €	750.00 €
	75-Autres produits de gestion courante	- €	750.00 €	750.00 €
7714	Recouvrement créances admises en non valeur		135.10 €	
775	Produits des cessions	105 050.00 €	104 000.00 €	
778	Autres produits exceptionnels	4 000.00 €	5 059.27 €	
	77-Produits exceptionnels	4 000.00 €	5 059.27 €	- €
Fonctionnement Recettes Total		851 485.82 €	721 854.07 €	741 066.85 €
		BILAN	- 28 118.97 €	10 955.85 €

Dépenses d'investissement		Budget 2021+DM	Réalisé 2021	Reste à réaliser	Proposition 2022
00 1	Déficit d'investissement				
	001-Déficit d'investissement	- €	- €	- €	- €
0 20	Dépenses imprévues	2 000.00 €			2 000.00 €
	020-Dépenses imprévues	2 000.00 €	- €	- €	2 000.00 €
2111-041	Ventilation Terrains nus	1 500.00 €	1 500.00 €		
2313-041	Réintégration études dans travaux	18 336.48 €	18 336.48 €		
2131-041	Achat serre à spiruline	25 000.00 €			
2138-041	Ventilation achat de 4 silos de stockage	30 000.00 €	30 000.00 €		
2157-041	Achat pont à bascule	15 000.00 €			
2157-041	Achat pompe biocut	1 000.00 €			
2157-041	Achat générateur à gaz	500.00 €			
2157-041	Achat conteneur technique	3 500.00 €			
2157-041	Achat épandeur à fumier	5 000.00 €			
2182-041	Achat tracteur	10 000.00 €			
2182-041	Achat télescopique	30 000.00 €	30 000.00 €		
	041-Opérations d'ordre intérieur de la section	139 836.48 €	79 836.48 €	- €	- €
1641	Rembt Capital	130 000.00 €	130 000.00 €		
1641	Rembt Capital	25 000.00 €	12 331.15 €		25 000.00 €
	16-Remboursement d'emprunt	155 000.00 €	142 331.15 €	- €	25 000.00 €
2 051	Logiciel	15 000.00 €	11 958.60 €		
2031-11	Etude déchetterie	- €			
	20-Immobilisations incorporelles	15 000.00 €	11 958.60 €	- €	- €
2111-11	Achat terrain déchetterie				
2 131	Achat bâtiment				
2 188	Achat autres immobilisations	23 800.00 €			55 000.00 €
2 315	travaux				
2 313	Travaux déchetterie	1 123 337.08 €	27 698.24 €	1 095 638.84 €	65 361.16 €
	21-23-Travaux et acquisitions	1 147 137.08 €	27 698.24 €	1 095 638.84 €	120 361.16 €
Investissement Dépenses Total		1 458 973.56 €	261 824.47 €	1 095 638.84 €	147 361.16 €
					1 243 000.00 €

Recettes d'investissement		Budget 2021+DM	Réalisé 2021	Reste à réaliser	Proposition 2022
00 1	Excédent reporté	65 989.99 €			115 144.54 €
	001-Excédent investissement reporté	65 989.99 €	- €	- €	115 144.54 €
0 21	Virement de la section de fonctionnement	- €			
	021-Virement de la section de fonctionnement	- €	- €	- €	- €
2111-040	Intégration terrain nu	199.40 €	199.40 €		
2805-040	Amortissement logiciel				4 000.00 €
28131-040	Amortissement ex méthanisation	6 432.00 €	6 430.89 €		6 431.00 €
28131-040	Amortissement 4 silos	1 000.00 €			
28138-040	Amortissement construction		7 700.00 €		2 140.00 €
28182-040	Amortissement télescopique	3 000.00 €	6 000.00 €		3 000.00 €
28188-040	Amortissement Immo article 2188	17 587.71 €	17 583.00 €		14 000.00 €
28138-040	Amortissement bungalow	1 140.00 €			
	ECRITURES DE CESSIION				
2157-040	Achat pont à bascule	15 000.00 €	14 000.00 €		
2157-040	Achat pompe biocut	1 000.00 €			
2157-040	Achat générateur à gaz	500.00 €			
2157-040	Achat conteneur technique	3 500.00 €	4 666.68 €		
2182-040	Achat tracteur	10 000.00 €	9 333.34 €		
2157-040	Achat épandeur à fumer	5 000.00 €	4 666.68 €		
2131-040	Achat serre à spiruline	25 000.00 €	23 333.34 €		
	040-Opérations d'ordre entre sections	89 359.11 €	93 913.43 €	- €	29 571.00 €
	Opération pour rectifier l'imputation				
2131-041	Achat ex-site méthanisation	121 500.00 €	61 500.00 €		
2031-041	Frais d'études Réintégration Cte 23	18 336.48 €	18 336.48 €		
	041-Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	139 836.48 €	79 836.48 €	- €	- €
10222	FCTVA	91 191.80 €	7 229.11 €		197 650.44 €
1 063	Excéd fonctionnement capitalisé				
	10-Dotations-Fonds divers Réserves	91 191.80 €	7 229.11 €	- €	197 650.44 €
13	Subvention	470 000.00 €		470 000.00 €	396 000.00 €
	13-Subventions d'investissement	470 000.00 €	- €	470 000.00 €	396 000.00 €
1 641	Emprunt achat bâtiment	522 000.00 €		522 000.00 €	267 000.00 €
1 641	Emprunt	130 000.00 €	130 000.00 €		40 000.00 €
	16-Emprunts et dettes assimilées	652 000.00 €	130 000.00 €	522 000.00 €	227 000.00 €
		1 506 377.36 €	310 979.02 €	992 000.00 €	511 365.98 €
	Investissement Recettes Total				1 503 365.98 €

Pour répondre à la question de M. Thievent, les 4 600 € inscrits en fonctionnement à l'article 658 correspondent à la subvention versée à la recyclerie de Maiche pour la mise à disposition d'un agent ½ journée par semaine ainsi que d'un bungalow à la déchetterie. Cela fait suite à la convention signée avec la recyclerie en 2021 pour le réemploi d'objets.

Concernant l'investissement, M. Perdrix indique que l'emprunt pour la réalisation de la nouvelle déchetterie a été réduit suite à la notification de subventions supplémentaires par rapport à l'inscription faite en 2021.

3/ budget annexe développement économique 2022

Le Conseil Communautaire est appelé à approuver le budget annexe Développement économique 2022 tel que présenté ci-avant ;

Dépenses de fonctionnement		Budget 2021	Réalisé 2021	Proposition Budget 2022
00 2	Déficit de fonctionnement	- €	- €	25 436.93 €
	002-Déficit de fonctionnement	- €	- €	25 436.93 €
6015	Achat de terrain	210 000.00 €	205 551.67 €	- €
6045	Achats d'études-terrains		- €	- €
605	Travaux	17 900.00 €	750.00 €	14 700.00 €
60611	Eau et assainissement	500.00 €	39.58 €	- €
60612	Energie-Electricité	1 500.00 €	1 010.46 €	1 500.00 €
606	Délimitage LA BAUME		- €	- €
61521	Entretien de terrain	1 000.00 €	- €	1 000.00 €
615221	Entretien bâtiment publics		- €	- €
615228	Entretien		- €	- €
615231	Voirie	1 000.00 €	1 095.00 €	1 000.00 €
6161	Assurance		990.76 €	- €
6226	honoraires		1 032.50 €	- €
6227	Frais d'acte et de contentieux	2 700.00 €	4 133.87 €	- €
6228	Frais de portage EPF	4 100.00 €	4 502.45 €	- €
627	Services bancaires		- €	- €
	Frais dossier emprunt La Baume		- €	- €
63512	Taxes foncières	1 800.00 €	3 253.00 €	- €
	011-Charges générales	240 500.00 €	222 359.29 €	18 200.00 €
			- €	- €
7133-042	Ecritures de stock		- €	- €
71355-042	Constatation stock	798 742.65 €	798 742.65 €	705 089.98 €
	042-Opération ordre entre sections	798 742.65 €	798 742.65 €	705 089.98 €
			- €	- €
608-043	Intégration intérêts des emprunts	9 400.00 €	8 444.74 €	7 700.00 €
	043-Opération ordre intérieur section	9 400.00 €	8 444.74 €	7 700.00 €
65 888	Autres charges de gestion courante			50.00 €
	65-Autres charges de gestion courante			50.00 €
			- €	- €
66 111	Intérêts des emprunts	9 400.00 €	8 444.74 €	7 700.00 €
66 112	ICNE	350.00 €	85.33 €	50.00 €
	66-Charges financières	9 750.00 €	8 359.41 €	7 750.00 €
673	Annulation titre Cte 7078+7015			2 433.00 €
6 718	Autres charges exceptionnelles	- €	- €	- €
	67-Charges exceptionnelles	- €	- €	2 433.00 €
0 22	Dépenses imprévues	500.00 €	- €	- €
0 23	Virement à la sect d'invest.	415 863.64 €	- €	490 293.54 €
	Fonctionnement Dépenses Total	1 474 756.29 €	1 037 906.09 €	1 256 953.45 €

Recettes de fonctionnement		Budget 2021	Réalisé 2021	Proposition Budget 2022
0 02	Excédent de fonctionnement	210 770.14 €	- €	- €
	002-Excédent de fonctionnement	210 770.14 €	- €	- €
7133-042	Ecritures de stock		- €	- €
71355-042	Constatation stock initial	826 042.65 €	704 813.55 €	798 742.65 €
	042-Opération ordre entre section	826 042.65 €	704 813.55 €	798 742.65 €
			- €	- €
796-043	Transfert charges financières	9 400.00 €	8 444.74 €	7 700.00 €
	043-Opération ordre intérieur section	9 400.00 €	8 444.74 €	7 700.00 €
7015	Vente de terrains aménagés	252 663.50 €	19 170.00 €	- €
7015	Vente de terrain M Lavocat	2 700.00 €	2 170.00 €	- €
7015	Vente LA BAUME	106 000.00 €	- €	204 689.23 €
70878	Rembt par autres redevables	80.00 €	- €	- €
	70-Produits des services	361 443.50 €	21 340.00 €	204 689.23 €
7477	Rembt budget général	67 100.00 €	67 100.00 €	- €
	74-Dotations et participations	67 100.00 €	67 100.00 €	- €
773	Annulation sur exercice antérieur		0.73 €	245 545.14 €
7688	Intérêts emprunt LA BAUME			276.43 €
	Fonctionnement Recettes Total	1 474 756.29 €	801 699.02 €	1 256 953.45 €

Dépenses d'investissement		Budget 2021 +DM	Réalisé 2021	Proposition budget 2022/ZA	Proposition budget 2022 LA BAUME	Proposition budget 2022
00 1	Déficit d'investissement	346 063.04 €		293 525.10 €		293 525.10 €
0 29	Dépenses imprévues	500.00 €		- €		
3354-040	Etudes et prestations de service	- €				
3555-040	Terrains aménagés	826 042.65 €	704 813.55 €	798 742.65 €		798 742.65 €
1 641	Rembt Capital	42 000.00 €	41 391.16 €	23 000.00 €		23 000.00 €
1 641	Sortie emprunt LA BAUME				100 000.00 €	100 000.00 €
						- €
						- €
	Investissement Dépenses Total	1 214 605.69 €	746 204.71 €	1 115 267.75 €	100 000.00 €	1 215 267.75 €
					1 215 267.75 €	

Recettes d'investissement		Budget 2021 +DM	Réalisé 2021	Proposition budget 2022/ZA	Proposition budget 2022 LA BAUME	Proposition budget 2022
3351-040	Terrains					- €
3354-040	Etudes et prestation de service					- €
3355-040	Travaux					- €
3555-040	Sortie emprunt déjà réglée LA BAUME				276.43 €	276.43 €
3555-040	Terrains aménagés	798 742.65 €	798 742.65 €	704 813.55 €		704 813.55 €
1 641	Sortie annuité emprunt déjà réglée LA BAUME				19 884.23 €	19 884.23 €
0 24	Cession					- €
0 21	Virement de sect fonction.	415 863.64 €		490 293.54 €		490 293.54 €
	Investissement Recettes Total	1 214 606.29 €	798 742.65 €	1 195 107.09 €	20 160.66 €	1 215 267.75 €
					1 215 267.75 €	

M. Perdrix indique que « la Baume » a été retirée du budget développement économique permettant ainsi d'avoir un budget uniquement consacré à la Zone d'activités. Toutes les écritures de la Baume ont été transférées sur le budget général.

4/ budget général 2022

Le Conseil Communautaire est appelé à valider la proposition de budget général pour l'année 2022. Les documents sont présentés en pièces jointes.

Le conseil communautaire constate :

- Un versement de 20 769.99 € du budget général au budget maison des services et médicale de Belleherbe
- Un remboursement de frais (personnel, mise à disposition des locaux, frais de structure, ...) du budget déchets ménagers de 102 000€ pour l'année 2022
- La prise en charge par le budget général des salaires des agents intervenants sur les compétences eau et assainissement ;

M. Torchio demande en quoi consistent les travaux à la gendarmerie de Sancey. M. Vieillard indique qu'il s'agit de la rénovation de la dernière salle de bain, le renouvellement d'une chaudière et de travaux pour résoudre le problème d'une canalisation d'eaux usées qui se bouche régulièrement.

5/ budget annexe eau potable 2022

Le Conseil Communautaire est appelé à approuver le budget annexe eau potable 2022 tel que présenté ci-avant ;

Dépenses de fonctionnement		Propositions 2022
6156	Maintenance	2 500.00
616	Assurances	3 000.00
617	Schémas directeur	249 500.00
617	PGSSE	18 550.00
6251	Frais de déplacement	
627	Service bancaire (frais TIPI)+Frais nouveau emprunt	3 000.00
6 281	Cotisation ASCOMADE	2 500.00
6 28 7	H remboursement de frais	187 624.00
6 371	Redevance versées aux agences de l'eau des prélèvements	10 000.00
	011-Charges à caractères générales	476 674.00
6 218	Personnel affecté par la collectivité	2 500.00
	012-Charges de personnel	2 500.00
701249	Reversement Redevance pour pollution domestique	23 000.00
	014-Atténuation	23 000.00
0 22	Dépenses imprévues	
	022-Dépenses imprévues	-
0 23	Virement à la sect d'invest.	
	023-Virement à la section d'investissement	-
6811-042	Dotation aux amortissements	204 940.00
	042-Opération d'ordre entre section	204 940.00
6 541	Produits irrécouvrables	
6 542	Créances éteintes	
658	Autres charges de gestion courante	
	65-Autres charges de gestion courante	-
66 111	Intérêts des emprunts	23 000.00
66 112	Intérêts courus non échus	6 500.00
6 688	Intérêt ligne trésorerie	2 000.00
	66-Charges financières	31 500.00
673	Titres annulés sur exercice antérieur	
678	Autres charges exceptionnelles	
	67-Charges exceptionnelles	-
6 817	Dotation aux dépréciations des actifs circulants	
	68-Dotations aux dépréciations et aux prévisions	-
	Fonctionnement Dépenses Total	738 614.00

Recettes de fonctionnement		Propositions 2022
002	Excédent de fonctionnement	
	002-Excédent antérieur reporté	
777-042	Amortissement des subventions	105 515.00 I
	042-Opérations d'ordre entre sections	105 515.00 I
70111	Ventes d'eau	358 000.00 I
701241	Redevance pour pollution domestique	21 000.00 I
70128	Redevance Prélèvement sur la ressource en eau	15 000.00 I
7087	Remboursement de frais Schéma d'alimentation en eau potable communes	34 000.00 I
	Remboursement de frais PGSSE communes	2 250.00 I
	Remboursement de frais Schéma d'alimentation en eau potable SIE Froidefontaine	15 700.00 I
	Remboursement de frais PGSSE SIE Froidefontaine	1 500.00 I
	70-Vente prof fab, prestation services, marchandises	447 450.00 I
748	Sub Agence de l'Eau PGSSE	9 275.00 I
748	Sub CD25 PGSSE	5 565.00 I
748	Sub Agence de l'Eau SDAEP	124 750.00 I
748	Sub CD25 SDAEP	74 850.00 I
	74-Subventions d'exploitation	214 440.00 I
7588	Autres produits divers	
	75-Autres produits de gestion courante	
7714	Recouvrement créances admises en non valeur	
778	Excédent de fonctionnement reversé par les communes	
778	Autres produits exceptionnels	
	77-Produits exceptionnels	
Fonctionnement_Recettes_Total		767 405.00 I

Dépenses d'investissement		Proposition 2022
001	Déficit d'investissement	
	001-Déficit d'investissement	- I
020	Dépenses imprévues	
	020-Dépenses imprévues	- I
139111-040	Amort subvention	100 360.00 I
13912-040	Amort subvention	65.00 I
13913-040	Amort subvention	3 990.00 I
13918-040	Amort subvention	1 100.00 I
	040-Opérations d'ordre entre sections	105 515.00 I
1041	Rembt Capital	113 000.00 I
	16-Remboursement d'emprunt	113 000.00 I
2031-26	Sancey : AMO révision PP Champenêtre	12 000.00 I
2031-25	Orve : Protection de captage - dossier enquête publique	10 000.00 I
2 031	Frais d'études	80 000.00 I
2031-27	Randevillers : Solde dossier d'enquête publique protection de captage	2 952.00 I
	20-Immobilisations incorporelles	104 952.00 I
2 111	Flozières : Achat terrain PPR	3 000.00 I
21561-14	Sancey : mise en place de la télégestion et compteur de sectorisation	15 000.00 I
21561-16	Randevillers : Remplacement compteur sortie réservoir	5 000.00 I
21561-18	Valonne : installation compteur sortie forage	668.00 I
21561-19	Valonne : installation pompe forage	21 060.00 I
21561-20	Vernois lès Belvoir : installation d'un traitement UV	30 000.00 I
21561-21	VYT Compteur	2 500.00 I
	21-Immobilisations	77 228.00 I
2315-11	Servin : renforcement AEP Rue de la Creuse	30 000.00 I
2315-12	Sancey : création d'un réseau AEP secteur de Voitre	150 000.00 I
2315-13	Vyt lès Belvoir : programme de travaux 2022-2023	450 000.00 I
2315-15	Orve : renouvellement d'un branchement plomb	4 000.00 I
2315-17	Rahon : travaux 2022	20 000.00 I
2 315	Travaux 2022	230 000.00 I
	23-Travaux en cours	884 000.00 I
	Investissement Dépenses	1 284 695.00 I

Recettes investissement		Proposition 2022
001	Excédent reporté	
	001-Excédent investissement reporté	-
021	Virement de la section de fonctionnement	
	021-Virement de la section de fonctionnement	-
28031-040	Amortissement frais d'études	3 200.00
28131-040	Amortissement construction bâtiment	8 000.00
28135-040	Amortissement installations générales	27 600.00
28153-040	Amortissement installations spécifiques	16 110.00
28155-040	Amortissement matériel industriel	8 200.00
28156-040	Amortissement matériel spécifique	108 130.00
28158-040	Amortissement autres installations techniques	22 200.00
28188-040	Amortissement autres immobilisations	11 500.00
	040-Opérations d'ordre entre sections	204 940.00
	041-Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	-
1068	Excédent fonctionnement capitalisé	
	10-Dotations-Fonds divers Réserves	-
1313-22	Sub CD25 : Vellevans solde SDAEP	1 874.00
1313-23	Sub CD25 : Vellevans solde interco Sancey	11 489.00
13111-24	Sub Agence de l'Eau : Servin interconnexion Lanans	7 000.00
1313-24	Sub CD25 : Servin interconnexion Lanans	1 400.00
13111-13	Sub Agence de l'Eau : Vyt programme de travaux 2022-2023	225 000.00
1313-13	Sub CD25 : Vyt programme de travaux 2022-2023	45 000.00
13111-14	Sub Agence de l'Eau : Sancey télégestion et compteurs	7 500.00
1313-14	CD 25 : Sancey télégestion et compteurs	1 500.00
13111-25	Sub Agence de l'Eau : Orve protection de captage	5 000.00
1313-25	Sub CD25 : Orve protection de captage	3 000.00
13111-26	Sub Agence de l'Eau : Sancey AMO PP Champenêtre	6 000.00
1313-26	CD 25 : Sancey AMO PP Champenêtre	3 600.00
13111-20	Sub Agence de l'Eau : Vernois installation traitement UV	15 000.00
1313-20	Sub CD25 : Vernois installation traitement UV	3 000.00
	13-Subventions d'investissement	336 363.00
		-
1641	Emprunt	743 392.00
	16-Emprunts et dettes assimilées	743 392.00
	Investissement Recettes	1 284 695.00

6/ budget annexe assainissement collectif 2022

Le Conseil Communautaire est appelé à approuver le budget annexe assainissement collectif 2022 tel que présenté ci-avant ;

Dépenses de fonctionnement		Proposition Budget
6156	Maintenance	2 500.00
6161	Assurances	3 000.00
617	Schéma directeur d'assainissement	249 738.00
627	Service bancaire (frais TIFI)+Frais nouveau emprunt	3 500.00
6 287	Remboursement de frais	240 000.00
	011-Charges à caractères générales	498 738.00
6 218	Remboursement frais de personnel	16 000.00
	012-Charges de personnel	16 000.00
706129	Reversement Redevance modernisation des réseaux	14 000.00
	014-Atténuation	14 000.00
0 22	Dépenses imprévues	
	022-Dépenses imprévues	-
0 23	Virement à la sect d'invest.	
	023-Virement à la section d'investissement	-
675-042	Ecritures d'ordre cession Valeur nette comptable	
6811-042	Dotations aux amortissements	211976.26
	042-Opération d'ordre entre section	211 976.26
6 541	Produits irrécouvrables	
6 542	Créances éteintes	
658	Autres charges de gestion courante	
	65-Autres charges de gestion courante	-
66 111	Intérêts des emprunts	47 000.00
66 112	Intérêts courus non échus	6 500.00
6 688	Intérêt ligne trésorerie	4 000.00
	66-Charges financières	57 500.00
673	Titres annulés sur exercice antérieur	
678	Autres charges exceptionnelles	
	67-Charges exceptionnelles	-
6 817	Dotations aux dépréciations des actifs circulants	
	68-Dotations aux dépréciations et aux prévisions	-
Fonctionnement_Dépenses_Total		798 214.26

Recettes de fonctionnement		Proposition Budget
0 02	Excédent de fonctionnement	
	002-Excédent antérieur reporté	-
777-042	Amortissement des subventions	101 953.16
	042-Opérations d'ordre entre sections	101 953.16
70611	Redevance assainissement	269 000.00
706121	Redevance pour modernisation des réseaux	13 800.00
7087	Participation eaux pluviales Chamesey	4 000.00
7087	Participation eaux pluviales Bretonvillers	1 500.00
7087	Remboursement frais schéma directeur communes	48 000.00
	70-Vente prof fab, prestation services, marchandises	336 300.00
741	Prime d'épuration	
747	Subventions et participations des collectivités	
748	Subventions Schéma directeur Agence de l'Eau	124 869.00
748	Subventions Schéma directeur Département	74 920.00
	74-Subventions d'exploitation	199 789.00
7588	Autres produits divers	-
	75-Autres produits de gestion courante	-
7714	Recouvrement créances admises en non valeur	
778	participations schémas directeurs (excédents communes)	
778	Excédent reportés des communes	160 172.10
	77-Produits exceptionnels	160 172.10
Fonctionnement_Recettes_Total		798 214.26

Dépenses d'investissement		Reste à	Proposition 2022
001	Déficit d'investissement		
	001-Déficit d'investissement		- I
020	Dépenses imprévues		
	020-Dépenses imprévues		- I
13911-040-2021	Amort Subventions		47 031.33 I
13913-040-2021	Amort Subventions		47 347.79 I
13917-040-2021	Amort Subventions		1 693.00 I
13918-040-2021	Amort Subventions		5 881.04 I
	040-Opérations d'ordre intérieur de la section		101 953.16 I
1641	Rembt Capital		130 000.00 I
	16-Remboursement d'emprunt		130 000.00 I
2031	Frais d'études		80 000.00 I
	20-Immobilisations incorporelles		80 000.00 I
21562-11	Belleherbe: STEP installation débitmètres		30 000.00 I
21532-12	Chamesey: installation poste refoulement + réseau		50 000.00 I
	21-Immobilisations		80 000.00 I
2315-CROSGR	Crosey le Grand: construction STEP	107 000.00 I	28 000.00 I
2315-18	Crosey le Grand: Extension Rue des Quares		17 000.00 I
2315-13	Vyt lès Belvoir: Programme de travaux 2022-2023		900 000.00 I
2313-14	Bretonvillers: Remplacement toiture station		2 800.00 I
2315-15	Bretonvillers: Raccordement eaux usées sur collecteur Lieu-dit Le Saucet		15 000.00 I
2315-16	Bretonvillers: Raccordement eaux usées sur collecteur Thierry DEVILLERS		9 300.00 I
2315-17	Chazot: travaux STEP		16 000.00 I
2315	Travaux 2022		150 000.00 I
	23-Travaux en cours	107 000.00 I	1 138 100.00 I
	Investissement Dépenses	107 000.00 I	1 530 053.16 I
	Investissement Dépenses_total		1 637 053.16 I

Recettes d'investissement		Reste à	Proposition 2022
001	Excédent reporté		
	001-Excédent investissement reporté		-
021	Virement de la section de fonctionnement		
	021-Virement de la section de fonctionnement		-
28031-040	Amortissement frais d'étude		16 710.00
28131-040	Amortissement construction bâtiment		18 260.00
28151-040	Amortissement installations matériel techniques		33 299.83
28153-040	Amortissement installations à caractère spécifiques		85 932.43
28154-040	Amortissement matériel industriel		998.00
28156-040	Amortissement matériel spécifique		53 916.00
28158-040	Amortissement autres installations matériel techniques		2 860.00
	040-Opérations d'ordre entre sections		211 976.26
	041-Opérations d'ordre à l'intérieur de la section		-
1068	Excéd fonctionneme nt capitalisé		
	10-Dotations-Fonds divers Réserves		-
13111-11	Sub Agence de l'Eau : Belleherbe STEP débitmètre		15 000.00
1313-11	Sub CD25 : Belleherbe STEP débitmètre		3 000.00
13111-12	Sub Agence de l'Eau : Chamesey poste refoulement + réseau		25 000.00
1313-12	Sub CD25 : Chamesey poste refoulement + réseau		5 000.00
13111-CROGR	Sub Agence de l'Eau : Crosey le Grand construction STEP		103 000.00
1313-CROGR	Sub CD25 : Crosey le Grand construction STEP		41 000.00
13111-13	Sub Agence de l'Eau : Vyt programme de travaux 2022-2023		475 000.00
1313-13	Sub CD25 : Vyt programme de travaux 2022-2023		95 000.00
1313-CHAZ	Sub CD25 : Chazot solde SDA		444.00
	13-Subventions d'investissement		762 444.00
			-
1641	Emprunt		662 632.90
	16-Emprunts et dettes assimilées		662 632.90
Investissement Recettes Total			1 637 053.16

M. Ciresa indique que pour l'assainissement collectif, les excédents des communes ont été intégrés en totalité permettant ainsi d'équilibrer la section de fonctionnement. Il rappelle que ce point a été abordé à plusieurs reprises. Si les excédents ne sont pas transmis, il faudra forcément répercuter les coûts sur le prix de l'assainissement l'année prochaine.

7/ Budget annexe SPANC 2022

Le Conseil Communautaire est appelé à approuver le budget annexe SPANC 2022 tel que présenté ci-avant ;

Dépenses de fonctionnement		Proposition Budget 2022
611	Prestation conformité SPANC	20 000.00 €
	011-Charges à caractères générales	20 000.00 €
6 215	Personnel affecté par la collectivité	
	012-Charges de personnel	- €
0 22	Dépenses imprévues	
	022-Dépenses imprévues	- €
0 23	Virement à la sect d'invest.	
	Fonctionnement Dépenses Total	20 000.00 €

Recettes de fonctionnement		Proposition Budget 2022
0 02	Excédent de fonctionnement	
	002-Excédent antérieur reporté	- €
7087	Refacturation contrôle SPANC	20 000.00 €
	70-Vente prof fab, prestation services, marchandises	20 000.00 €
74	Subventions d'exploitation	
	74-Subventions d'exploitation	
7588	Autres produits divers	- €
	75-Autres produits de gestion courante	- €
	77-Produits exceptionnels	- €
	Fonctionnement Recettes Total	20 000.00 €

M. Perdrix rappelle que ces 3 nouveaux budgets ont été présentés lors du dernier Conseil d'Exploitation.

Le conseil communautaire, à l'unanimité,

- VALIDE les budgets primitifs présentés en séance.
- INDIQUE que les budgets primitifs du budget général et des budgets annexes sont votés au chapitre
- AUTORISE pour les budgets relevant de la nomenclature M57, à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel et ce dans une limite fixée à l'occasion du vote du budget et ne pouvant dépasser 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections. Le président informera ensuite l'assemblée délibérante de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance Art L5217-10-6 al.3 CGCT
- AUTORISE M. Le Président à signer toutes pièces relatives à ce dossier

b) Vote des taux des taxes locales 2022

Dans le cadre du Débat d'Orientations budgétaires présenté lors du Conseil Communautaire du 17 MARS 2022, il est proposé de maintenir les taux d'imposition des taxes directes locales pour 2022 au même niveau que 2021.

Ceux-ci seraient arrêtés comme suit :

	Rappel : taux 2021	Proposition Taux 2022
- Taxe foncière (bâti)	3,47%	3.47%
- Taxe foncière (non bâti)	4,28%	4.28%
- CFE	21,10%	21.10%

L'exposé du Président entendu, le conseil communautaire, décide à l'unanimité de reconduire les taux de la fiscalité directes locales pour l'année 2022 comme suit :

- Taxe foncière (bâti)	3,47%
- Taxe foncière (non bâti)	4,28%
- CFE	21,10%

c) Avance du budget général au budget annexe SPANC

Pour permettre de régler les 1ères factures reçues à la CCPSB au titre du SPANC et en attendant les 1ers règlements des usagers, il est proposé au Conseil Communautaire de valider le principe de versement d'une avance de 10 000 € du budget général au budget annexe SPANC.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

- Valide l'avance du budget général au budget annexe SPANC d'un montant de 10 000 €
- Autorise M. Le Président à signer toutes pièces relatives à ce dossier

4. EAU ASSAINISSEMENT :

A) Contrat ZRR avec l'Agence de l'Eau : validation

Dans le cadre de son 11^e programme l'Agence de l'eau RMC a priorisé ses interventions financières vis-à-vis des EPCI situés en Zone de Revitalisation Rural (ZRR) ayant pris la compétence Eau Assainissement.

Pour mémoire, les 27 communes de la CCPSB ont été classés en ZRR par arrêté ministériel de 2017, ce classement est toujours en vigueur à ce jour.

Les interventions de l'Agence de l'Eau sur les opérations d'investissement liées à l'eau et à l'assainissement se traduisent par des contrats avec les EPCI et les autorités organisatrices compétentes en matière d'eau et d'assainissement. Ces contractualisations ont pour objectifs de rattraper le retard structurel des services d'eau potable et d'assainissement et d'en garantir la gestion durable.

Ces contrats se déclinent sous la forme d'un programme pluriannuel, de travaux que l'EPCI et les autorités organisatrices compétentes s'engagent à mettre en œuvre. C'est-à-dire pour notre territoire, la CCPSB pour l'eau potable et l'assainissement, le SIE de Froidefontaine et le SIVU de Val de Cusance pour l'eau et le SIVU du Val de Sancey pour l'assainissement. Ces différentes autorités devront donc validés leur intégration à ce contrat.

Les objectifs prioritaires fléchés sont les suivants :

Concernant l'assainissement :

- Mettre aux normes les différents systèmes de traitement des eaux usées défectueux
- Répondre aux programmes de travaux des différents schémas directeurs d'assainissement afin de réduire l'impact des pollutions domestiques sur le milieu.

Concernant l'eau potable,

- Réaliser les travaux de protection de captage inscrits dans les arrêtés de DUP
- Mettre aux normes les unités de traitement d'eau potable
- Sécuriser l'alimentation en eau potable à travers la réalisation d'interconnexion
- Améliorer le rendement des réseaux n'atteignant pas le minimum réglementaire de 85%
- Répondre aux programmes de travaux des différents schémas directeurs d'alimentation en Eau Potable.

Le programme de travaux a été proposé à l'Agence de l'Eau pour les années 2022 et 2023 au vu des 1ers résultats des investigations menées dans le cadre de l'élaboration des SDEA et des échanges avec les communes et syndicats concernés.

Ce programme a fait l'objet d'un arbitrage des opérations que l'agence de l'Eau RMC propose finalement de retenir au titre du contrat ZRR. Voir document en annexe

A l'issue de ces démarches, le principe de conventionnement avec l'Agence de l'Eau RMC et le programme pluriannuel 2022 et 2023 associés sont ainsi soumis à la décision du Conseil Communautaire. Il devra faire l'objet également d'une telle décision au sein des conseils syndicaux du SIE de Froidefontaine, du SIVU de Val de Cusance et du SIVU du Val de Sancey.

Le programme de travaux s'étend sur deux années. Le montant global des travaux inscrit est à 8 000 000 € HT

	Eau potable	Assainissement collectif
2022	1 254 000 €	1 673 532 €
2023	2 633 075 €	2 439 393 €
TOTAL	3 887 075 €	4 112 925 €
	8 000 000 €	

M. Ciresa Vice-président indique que la CC a fait des propositions de travaux suite aux différents échanges avec les communes et aux premiers éléments fournis par le cabinet Artelia. Les propositions se sont chiffrées globalement à 8.9 M d'€. A la demande de l'Agence, un ajustement a dû être réalisé en lien avec les communes pour rentrer dans l'enveloppe des 8 Millions. L'Agence de l'Eau a, de son côté, retiré quelques projets inéligibles et a fléché quelques projets qui pourront bénéficier d'autres financements de l'Agence de l'Eau (les projets en question sont en annexe du contrat ZRR permettant de bien les identifier).

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

- Adopte le contrat ZRR 2022-2023 à intervenir avec l'Agence de l'Eau RMC
- Valide le programme pluriannuel des opérations retenues au titre de ce contrat ZRR (document en annexe)
- S'engage à réaliser ces opérations inscrites selon le calendrier annoncé
- Autorise M. Le Président à signer ledit contrat et toutes pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Il est précisé que le conseil d'exploitation a émis un avis favorable à ce dossier lors de sa réunion du 31 mars 2022.

B) Travaux Vyt les Belvoir : validation du choix de l'entreprise suite à la consultation

Par délibération n° 2022-01-20-09 le conseil communautaire a validé le principe de lancer un groupement de commande avec la commune de Vyt les Belvoir en vue de la réalisation des travaux AEP, d'assainissement et d'eaux pluviales.

Le déroulement de la consultation a été le suivant :

- Consultation des entreprises : 22 février au 22 mars
- Remise des offres : 22 mars 2022 à 12h00
- Commission d'ouverture des plis : 22 mars. 4 plis ont été remis sur la plateforme dématérialisée Marchés sécurisés. : il s'agit en fait de 3 offres et 1 lettre d'excuse de l'entreprise Roger Martin
 - Ont fait une offre :
 - Entreprise Climent TP
 - SAS Pellegrini
 - Entreprise COLAS
- Analyse des offres par le cabinet BEJ : 22 mars au 30 mars
- Rapport d'analyse des offres 31 mars

Le tableau d'analyse des offres s'établit comme suit :

N° de pli	Candidat	Montant HT	Note technique		Note prix		Note global	Classement
			Brute	Pondérée (60 %)	Brute	Pondérée (40 %)		
1	SAS CLIMENT TP	1 799 969,00 €	7,50	4,5	7,89	3,16	7,66	2
2	SAS PELLEGRINI	1 884 614,17 €	5,00	3	7,53	3,01	6,01	3
4	COLAS	1 419 982,50 €	6,35	3,81	10,00	4,00	7,81	1

La commission d'analyse des offres mise en place dans le cadre du groupement de commande et au vu du tableau d'analyse présenté ci-dessus propose de retenir l'entreprise COLAS dont la répartition par maître d'ouvrage et compétence est le suivant :

	CCPSB		VYT LES BELVOIR	TOTAL HT
	Part AEP	Part EU	Part EP	
Tranche ferme	185 728,50 €	447 532,00 €	109 525,00 €	742 785,50 €
Tranche optionnelle n°1	170 698,00 €	379 890,00 €	126 609,00 €	677 197,00 €
Montant total HT	356 426,50 €	827 422,00 €	236 134,00 €	1 419 982,50 €
Estimation BEJ	348 430,00 €	837 546,00 €	234 324,00 €	1 420 300,00 €

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

- Valide le choix de l'entreprise COLAS tel que proposé ci-avant pour les travaux à intervenir sur la commune de Vyt les Belvoir
- Autorise M. le Président à signer les marchés à intervenir et toutes pièces relatives à ce dossier.

Il est précisé que ce point a reçu un avis favorable du conseil d'exploitation lors de sa réunion du 31 mars 2022.

C) Modalités financières suite au transfert de compétence eau assainissement : Principe de reversement FCTVA et redevance Agence de l'Eau et remboursement suite à prise en charge des admissions en non valeurs...

Il s'agit ici de valider le principe du reversement par les communes à la CCPSB des recettes qu'elles vont toucher cette année au titre des services d'eau et ou assainissement 2021 ou antérieurs. Ces recettes peuvent concerner notamment le FCTVA reçu au titre des investissements réalisés en 2021 ou 2020. Un modèle de délibération sera transmis aux communes :

CONSIDERANT la clôture des budgets annexes M49 des communes qui en sont dotées ;
CONSIDERANT que le résultat de clôture des budgets annexes eau potable et assainissement dépend du financement de ces services par les usagers conformément aux règles de financement des services publics industriels et commerciaux ;
CONSIDERANT que le résultat de clôture est transféré à l'intercommunalité ;
CONSIDERANT que les communes vont percevoir du FCTVA, des subventions en 2022 et 2023 au titre des investissements réalisés avant le transfert des compétences ou toutes autres recettes liées à l'eau et à l'assainissement et que ces recettes seront encaissées sur le budget général communal ;
CONSIDERANT que les restes à recouvrer associés à la gestion communale de l'eau et de l'assainissement ne sont pas transférés à l'intercommunalité et que la commune devra prendre en charge les éventuelles admissions en non-valeur et créances éteintes depuis le budget général ;
CONSIDERANT que ces potentielles dépenses et recettes sont liées au service ;
CONSIDERANT l'existence de services communaux eau et assainissement retracés dans le budget général ;
CONSIDERANT que la communauté de communes va reverser à l'Agence de l'Eau les redevances Lutte contre la pollution domestique et Modernisation des réseaux encaissées sur le budget général de la commune en 2021 ;

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

- APPROUVE le principe du reversement par les communes du FCTVA et des subventions qu'elles percevront en 2022 et 2023 au titre des investissements réalisés antérieurement au transfert ;
- APPROUVE le principe du reversement par les communes des redevances Agence de l'Eau Lutte contre la pollution domestique et Modernisation des réseaux encaissées sur le budget général en 2021
- S'ENGAGE à rembourser aux communes les admissions en non-valeur et créances éteintes constatées par les communes dans leur budget général au titre de l'eau et l'assainissement afférentes à l'ancienne gestion communale, sous réserve du transfert des résultats de clôture ;
- SOLLICITE une délibération concordante de la commune
- AUTORISE M. le Président à signer toutes pièces relatives à ce dossier

Il est précisé que ce point a reçu un avis favorable du conseil d'exploitation lors de sa réunion du 31 mars 2022.

D) Avenant à la décision d'aide accordée par l'Agence de l'Eau RMC

Suite au transfert des compétences eau assainissement à la CCPSB au 1^{er} janvier 2022, l'Agence de l'Eau souhaite réaliser un avenant comprenant toutes les opérations qui ont bénéficiées d'aides accordées par l'Agence de l'Eau afin d'identifier le nouveau titulaire, soit la CCPSB.

La liste des opérations par commune est listée dans la pièce en annexe.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

- APPROUVE l'avenant à la décision d'aide accordée par l'Agence de l'Eau RMC et
- AUTORISE M. le Président à signer ledit avenant et toutes pièces relatives à ce dossier.

Il est précisé que ce point a reçu un avis favorable du conseil d'exploitation lors de sa réunion du 31 mars 2022.

E) Avenant à la convention de mise à disposition du personnel SIE de Froidefontaine

Depuis 2018, le SIE de Froidefontaine met à disposition un personnel (Mme Lucie Rouge) qui avait en charge le suivi de l'étude transfert de compétences eau assainissement en appui technique et administratif de la CCPSB. A ce titre, une convention de mise à disposition avait été signée entre les deux entités afin de définir les termes de cette mise à disposition.

Suite à la prise de compétence EAU et ASSAINISSEMENT au sein de la Communauté de Communes depuis le 1/01/2022 et considérant l'évolution des missions de Mme Rouge, nommée Directrice des régies eau et assainissement, il y a lieu de déterminer par avenant à la convention de mise à disposition les nouvelles modalités de celle-ci à savoir :

o Conditions d'emploi

Le temps de travail de Mme Rouge au titre de la direction des régies eau assainissement à la CCPSB est de 50% d'un ETP.

Les jours de présence au sein de la Communauté de Communes sont fixés les mardis et vendredis et mercredi matin. Durée hebdomadaire = 17h30. (50 %)

o Rémunération

La Communauté de Communes du Pays de Sancey-Belleherbe, remboursera au Syndicat des Eaux de Froidefontaine les heures effectuées par l'agent suivant sa rémunération correspondant à son grade d'origine (traitement de base, indemnité de résidence, supplément familial, indemnités et primes liées à l'emploi).

Le Taux horaire est fixé en accord des deux parties sur un état détaillé du salaire de l'agent. Il sera modifié en tenant compte des évolutions de carrière de Mme Rouge.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

- Approuve l'avenant à la convention de mise à disposition du personnel SIE de Froidefontaine et
- Autorise M. le Président à signer ladite convention et toutes pièces relatives à l'exécution de la délibération.

Il est précisé que ce point a reçu un avis favorable du conseil d'exploitation lors de sa réunion du 31 mars 2022.

F/ Communication liée au transfert de compétence eau assainissement

Lors du dernier conseil d'exploitation, il a été demandé aux membres de réfléchir sur l'envoi de fiches d'information dans chaque commune pour expliquer le transfert de compétence avec la tarification 2022.

Montant du devis pour la mise en page et l'impression : 1 468€.

Le Conseil Communautaire, par 31 voix pour, 6 voix contre et 1 abstention, approuve la communication sur le transfert de compétences.

5. CESSION DE MATERIELS TECHNIQUES

En 2021, suite à la consultation de plusieurs prestataires, le choix d'un tracteur tondeuse a été fait auprès de l'entreprise PETIT d'Orchamps-Vennes. Celui-ci équipé d'un broyeur et d'une épareuse, n'a pas donné satisfaction. Aussi, et en concertation avec les Maires des communes utilisant les services techniques mutualisés, il a été décidé de procéder au changement de ces matériels.

La société DEMETTERRE (Terre Comtoise) a proposé un nouveau tracteur tondeuse avec la reprise des matériels dont le détail est précisé dans le tableau ci-dessous + vente d'une remorque à CAVALCAR d'Epeugney :

N° inventaire	Désignation	Date achat	Valeur ttc	Montant cession	Acheteur
TRACTEUR TOND-ISEKI	TONDEUSE ISEKI	09/08/2021	42 240,00€	23 000,00€	DEMETTERRE à Chemaudin et Vaux
BROYEUR-1M50	BROYEUR 1M50	09/08/2021	4 320,00€	1 000,00€	DEMETTERRE à Chemaudin et Vaux
EPAREUS DANIELE GIRAUDO	EPAREUSE DANIELE GIRAUDO	09/08/2021	10 172,80€	5 000,00€	DEMETTERRE à Chemaudin et Vaux
REMORQUE ERDE FG-181-AH	REMORQUE ERDE FG-181-AH	31/05/2019	1 500,00€	700,00€	CAVALCAR à Epeugney

M. Torchio demande des explications quant aux montants des cessions indiqués? le Président indique que la répartition a été faite pour des raisons comptables, sachant que Demetterre a proposé de racheter la totalité pour 29 000 € TTC.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité,

- Autorise M. Le Président à céder les matériels précités ci-avant à DEMETTERRE à Chemaudin et Vaux pour un montant de 29 000€ TTC ainsi que la remorque ERDE pour un montant de 1 500€ TTC à CALVACAR à Epeugney
- Autorise M. Le Président à signer toutes pièces relatives à ce dossier

6. DOSSIER RENOVATION COMPLETE DU GYMNASSE INTERCOMMUNAL

M. Poux rappelle que dès 2020, la CCPSB a souhaité une réflexion de la rénovation complète du gymnase intercommunal.

Ainsi, fin 2020 l'étude de faisabilité a été rendue

1^{er} trimestre 2021 : réalisation d'un audit énergétique

Suivi par le recrutement d'un maître d'œuvre.

Le dossier est inscrit dans le CRTE

Cet équipement très utilisé (du lundi au dimanche midi) tant par les scolaires que par les associations locales n'a pas fait l'objet d'une rénovation depuis sa construction soit 1991.

Dans l'optique de pouvoir déposer les demandes de subvention, certains partenaires financiers notamment ANS demandent que le maître d'ouvrage se prononce sur la réalisation de ce projet et acte un montant prévisionnel de dépenses.

A ce jour, le projet est estimé à 1 700 000 € HT tout compris (travaux, Maîtrise d'œuvre...). Le maître d'œuvre doit venir présenter le projet en stade APD le 14/04. Quoiqu'il en soit, il faudra se tenir dans cette enveloppe prévisionnelle.

Les travaux prévus : reprise du sol, des sanitaires, création de zones de rangement suite aux demandes des associations sportives et des collèges, création de gradins, et enfin une rénovation énergétique du bâtiment qui passe par l'isolation des murs, du plafond et le changement du système de chauffage. Concernant le chauffage, ce sera soit par aérothermie soit chaudière aux pellets, l'APD permettra de définir le mode de chauffage le plus approprié.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité,

- Valide le projet de rénovation complète du gymnase intercommunal tel que présenté

- Indique que le coût prévisionnel s'élève à 1 700 000€ HT
- Autorise M. Le Président à signer toutes pièces relatives à ce dossier

7. AFFAIRES DIVERSES

1/ Le Président tient à remercier les élus, les commissions et les services qui ont travaillé à l'élaboration des différents budgets. Cette année est particulière puisqu'elle voit l'apparition de nouveaux services eau - assainissement.

2/ 2022 devrait voir la réalisation de nos projets, la déchetterie, le coworking ou encore l'éclairage du Château de Belvoir. Pour ce dernier point, une réunion aura lieu le 19/04 avec l'ABF, la DREAL et les monuments historiques pour avoir leur feu vert avant de démarrer les travaux d'installation.

Quant au coworking, une réunion de chantier est prévue le 21/04, on espère que les travaux seront achevés d'ici fin 2022.

3/ Le Président rend compte d'une réunion avec M. le Préfet relative à l'impact de la guerre en Ukraine sur l'économie française : les prix des matières premières sont en train de s'enflammer. Le Préfet a demandé aux collectivités de poursuivre leurs efforts et de ne pas freiner les projets mais au contraire de les lancer afin de maintenir l'activité des entreprises. Les élus présents ont été d'accord pour poursuivre l'effort mais posent la question du financement du surcoût s'il y en a un ? Le Préfet a clairement précisé que l'Etat n'apportera pas plus de financement sur les projets que ceux qui seront notifiés...les dossiers et chantiers vont devenir compliqués dans les semaines à venir.

4/ P@C25 : la Présidente du Département a réuni dernièrement les présidents de Communautés de Communes afin de leur présenter les contours du futur P@C25. Elle viendra en juin dans chaque CC pour le présenter de façon plus précise.

Pour répondre à la question de M. Bize, Alexia Garoni est en stage un mois à la CCPSB dans le cadre de son Master en droit public.

Fin de séance 21h30

Le Secrétaire,



Jean-Charles POUX



Le Président,



Christian BRAND

